*Date*

*Vos noms et adresse*

*xxxxxxx*

*Madame, Monsieur xxx*

*Adresse xxx*

**Sujet : « Bientôt les élections : nos questions sur votre programme. »**

Madame, Monsieur,

Les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 approchent à grands pas, suivies de près par les élections régionales, fédérales et européennes du 26 mai 2019.

Dans ce contexte et afin de nous permettre de voter en connaissance de cause, pouvez-vous nous donner votre position concernant la thématique de la pollution électromagnétique et de l’électro-hypersensibilité dont voici, pour rappel, quelques données incontournables :

un nombre croissant de citoyens se plaignent de l’impact dramatique que peuvent avoir les ondes sur leur santé. L’inquiétude qui en découle est aujourd’hui de plus en plus perceptible au sein de la population et a, depuis longtemps, trouvé écho au sein de la communauté scientifique.

Les ondes électromagnétiques utilisées pour les communications sans fil, aussi appelées « micro-ondes » ou « radiofréquences » ont fait l’objet de nombreux appels à la prudence. Depuis 1998, une quinzaine d’appels médicaux ont été enregistrés. Le plus célèbre, l’Appel de Fribourg, signé par plus de 1 000 médecins, dénonçait déjà, en 2002, un lien direct entre les pathologies graves telles que des A.V.C. ou des cancers et l’exposition aux technologies utilisées pour les communications mobiles.

En 2007, un groupe de scientifiques indépendants compilèrent plus de 1 000 études et les rassemblèrent dans un rapport appelé « BioInitiative ». Ce dernier vint à la conclusion que les champs électromagnétiques causent des dommages biologiques à des niveaux d’exposition très faibles, largement en-deçà des normes d’exposition en vigueur. Au fil de ses différentes mises-à-jour, ce rapport, maintenant composé de plus de 4 000 études, n’a jamais cessé de pointer des effets néfastes apparaissant à des intensités toujours plus faibles, au point de conclure que les normes d’exposition actuelles sont de 1 000 à plus de 10 000 fois supérieures aux niveaux à partir desquels des effets biologiques sont observés. Parmi ces dommages répertoriés figurent, entre autres, des effets nocifs au niveau de la structure de l’ADN, des systèmes neurologique, reproducteur et immunitaire ainsi que des troubles métaboliques et comportementaux. Les études collectées documentent également une augmentation des risques des maladies chroniques et neurodégénératives.

En mai 2011, les radiofréquences ont été classées par le Centre International de Recherche sur le Cancer (une agence de l’OMS) dans la catégorie 2B ‘cancérogène possible’. Plusieurs chercheurs ont, par la suite, demandé qu’elles soient classées dans la catégorie 1A’cancérogène avéré’.

La liste des effets nocifs ne s’arrête toutefois pas aux pathologies susmentionnées. Selon une estimation donnée par l’OMS en 2004, 1% à 3% de la population souffrirait d’électro-hypersensibilité, c’est-à-dire d’une forme d’intolérance caractérisée par l’apparition de symptômes divers et de gravité variable en cas d’exposition à des rayonnements électromagnétiques artificiels. Transposé à notre pays, ce pourcentage signifie que déjà 100 000 à 300 000 personnes étaient concernées à cette époque.

Bien que cette pathologie fasse l’objet de controverses, l’OMS reconnaît elle-même que « si certains individus ne présentent que des symptômes bénins, d’autres sont si affectés qu’ils cessent de travailler et modifient totalement leur mode de vie ».

Actuellement, aucune initiative n’est prise pour rencontrer les besoins énormes exprimés par ces personnes en grande difficulté. Ils sont variés, concernent tous les aspects de la vie en société et comprennent, entre autres, des aménagements à effectuer dans la plupart des lieux de vie et de travail, transports en commun, hôpitaux, maisons médicales, etc.

Quels que soient les effets biologiques concernés, il est indéniable que la problématique de l’impact sanitaire du déploiement effréné des technologies des communications sans fil n’est pas prise en compte dans l’élaboration des politiques publiques. Il est pourtant urgent d’agir. A chaque niveau de pouvoir, des actions concrètes permettraient sans nul doute de réduire notre exposition collective aux radiofréquences sans que cela n’ait une influence déterminante sur l’activité économique qu’elles génèrent.

Cette courte lettre ne pouvant bien évidemment que vous donner une information succincte et incomplète, je joins en annexe des références qui vous fourniront davantage d’explications sur l’électro-hypersensibilité.

Elles vous aideront, très certainement, à approfondir cette matière complexe. J’ajoute également un questionnaire que je vous demanderai de bien vouloir me renvoyer. Il sollicite votre avis sur des mesures, parfois simples, qui pourraient être prises pour offrir à l’ensemble de la population une meilleure protection et, dans la foulée, permettre aux personnes les plus sensibles de tenter de vivre le plus normalement possible dans un environnement électromagnétique perturbé.

Dans l’attente de vous lire, je vous remercie déjà chaleureusement pour l’attention que vous porterez à ce courrier ainsi qu’au questionnaire ci-joint et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

*signature*

Questionnaire rempli par :

Afin que les personnes électro-hypersensibles ne glissent pas inexorablement dans une marginalisation subie et que l’ensemble de la population, et surtout les enfants, bénéficie d’une protection indispensable contre les expositions de courte et de longue durée aux rayonnements électromagnétiques, acceptez vous :

1. de créer une zone blanche (dépourvue de rayonnements issus des émetteurs de téléphonie mobile) dans votre commune ?

OUI / NON

1. à l’instar de ce qui est prescrit en France par la loi « Abeille », d’interdire l’installation de bornes wifi dans les crèches, les maternelles et de désactiver les dispositifs sans fil dans l’enseignement primaire en dehors des activités pédagogiques ?

OUI / NON

1. de réduire l’exposition aux radiofréquences des visiteurs et du personnel de votre administration communale en remplaçant les appareils tels que les téléphones sans fil d’intérieur du type DECT par des téléphones filaires ou des écoDECT et/ou en remplaçant le wifi gratuit par des bornes câblées ?

OUI / NON

1. de participer à l’organisation de campagnes d’information à destination des citoyens sur une utilisation prudente et responsable des technologies sans fil ?

OUI / NON

1. d’encourager le recours systématique aux solutions filaires lorsque c’est techniquement possible ?

OUI / NON

1. de relayer auprès des gouvernements régionaux la demande d’adopter des valeurs limites d’exposition plus sévères afin de rencontrer les appels à la prudence lancés par la communauté scientifique (0,06 V/m en référence à l’Appel de Bamberg) ?

OUI / NON

1. de relayer auprès des gouvernements fédéral et régionaux diverses demandes :
	1. Facilitation de l’accessibilité des personnes EHS aux infrastructures publiques : logements adaptés, enseignement , administrations, transports, hôpitaux, etc. ?

OUI / NON

* 1. Sensibilisation des employeurs et aménagement des lieux de travail des personnes EHS ?

OUI / NON

* 1. Détermination par un bureau indépendant de la prévalence du syndrome d’intolérance aux champs électromagnétiques artificiels ?

OUI / NON

* 1. Amélioration de la formation du personnel de santé concernant les effets biologiques liés à l’exposition aux champs électromagnétiques ?

OUI / NON

* 1. Création d’un numéro de nomenclature INAMI pour ce syndrome ?

OUI / NON

* 1. Obligation de prévoir une signalétique claire pour la vente d’objets connectés et obligation de permettre la désactivation des options sans fil ?

OUI / NON

* 1. Instauration d’un moratoire sur le déploiement des compteurs communicants jusqu’à ce que leur innocuité totale soit scientifiquement prouvée et renonciation définitive si des effets nocifs sont mis en évidence ?

OUI / NON

* 1. Instauration d’un moratoire sur le déploiement de la 5G (cfr appel scientifique du 11 septembre 2017 et appel médical d’avril 2018) jusqu’à ce que l’innocuité totale de cette technologie soit scientifiquement prouvée et renonciation définitive si des effets nocifs sont mis en évidence ?

OUI / NON

* 1. Instauration d’un moratoire sur le déploiement des voitures autonomes jusqu’à ce que l’innocuité des technologies qu’elles utiliseront soit scientifiquement prouvée et renonciation définitive si des effets nocifs sont mis en évidence ?

OUI / NON

Merci de votre collaboration.

Quelques références :

1. La proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité est actuellement à l'agenda du Sénat, elle contient l'historique et le contexte de cette problématique <https://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=100663746>
2. La Résolution 1815 de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (27 mai 2011) insiste, entre autres, sur la nécessité de
* réduire l’exposition aux champs et rayonnements électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, en particulier pour les enfants
* revoir les normes actuelles d’exposition
* mettre en place des campagnes d’information
* porter une attention particulière aux personnes EHS

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994>

1. Le rapport BioInitiative 2007, mis à jour en 2012 et 2014, www.bioinitiative.org , rédigé par 29 scientifiques indépendants (21 d’entre eux possèdent un doctorat et 10 un titre médical), examine plus de 3000 études scientifiques publiées et montre que des effets biologiques apparaissent à de très faibles niveaux d’exposition, bien en-deçà des normes actuelles : *cassures simple ou double-brin de l’ADN, déséquilibre du système immunitaire, perturbations métaboliques, carcinogénicité, effets négatifs sur le développement des enfants, diminution de la fertilité masculine, ouverture de la barrière hémato-encéphalique, impact négatif sur le développement embryonnaire, électro-hypersensibilité, etc.*
2. Le livre de Martin Blank, « Ces ondes qui nous entourent, ce que la science dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques », écosociété 2016, comporte l’avis des scientifiques sur la question. Martin Blank est docteur en physique chimie à l'université de Columbia. Il donne un aperçu des conclusions de plus de 30 ans de recherches dans la vidéo suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=s-LkOuXY0tc&feature=youtu.be>
3. La brochure de Ulrich Warnke , "Des abeilles, des oiseaux et des hommes, la destruction de la nature par l' "électrosmog" ", est accessible via Internet à l’adresse : <http://kompetenzinitiative.net/KIT/KIT/brochure-francaise/>

**De nombreux appels de médecins et de scientifiques tirent la sonnette d’alarme, par exemple :**

L’Appel médical de Fribourg 2012 (après 2002), demande une diminution des normes et de la puissance des micro-ondes émises par la téléphonie mobile

<http://freiburger-appell-2012.info/media/International_Doctors_Appeal_2012_Nov.pdf>

L’Appel médical de Bamberg 2004 décrit des patients devenant malades à partir de 0,06 V/m

<https://izgmf.de/Aktionen/Meldungen/Archiv_04/Bamberger_Appell/Appell_AerzteBamberg.pdf>

La lettre de l’Académie Américaine de Pédiatrie 2012 au sujet de l’impact des champs électromagnétiques sur les enfants

<https://ehtrust.org/wp-content/uploads/2012/12/aap_support_letter_cell_phone_right_to_know_act.pdf>

L’Appel de Paris 2015 à Bruxelles sur l’électro-hypersensibilité et la sensibilité aux produits chimiques multiples

<http://www.ehs-mcs.org/fichiers/1441982106_Statment_FR_DEFINITIF.pdf>

L’Appel international EMF Scientist 2015, signé par 190 scientifiques, demande une protection plus efficace des humains, de la faune et de la flore <https://www.emfscientist.org/images/docs/transl/French_EMF_Scientist_Appeal_2017.pdf>

EUROPAEM EMF Guideline 2016 for the prevention, diagnosis and treatment of EMF-related health problems and illnesses <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27454111>

L’Appel de Reykjavik du 24 février 2017 sur les technologies sans fil dans les écoles, <http://www.peccem.org/DocumentacionDescarga/Cientificos/Declaraciones/Reykjavik%20Appeal_170224_fr.pdf>

L’Appel scientifique du 13 septembre 2017 signé par 180 scientifiques demande un moratoire sur le déploiement de la 5G « Scientists warn of potential serious health effects of 5G »

<https://ehtrust.org/wp-content/uploads/Scientist-5G-appeal-2017.pdf>

La déclaration de Nicosie du 11 novembre 2017 sur les radiofréquences demande une révision des valeurs limites d’exposition et une meilleure formation du corps médical aux effets biologiques des rayonnements électromagnétiques

<https://ehtrust.org/wp-content/uploads/HMA-S_EN_17.pdf>

L’Appel de médecins (International Society of Doctors for Environment) du mois d'avril 2018 demande un moratoire sur la 5G:

<http://www.isde.org/5G_appeal.pdf>

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_